

**GT du 23 mai 2023**

# **BILAN DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

***Nous sommes convoqués ce jour pour étudier le bilan de la formation professionnelle 2021, la mise en place d'une dose de distanciel dans les formations, la numérisation et correction à distance des copies de concours et un point d'étape sur la participation de la DGFIP aux « classes talents »...***

Nous commencerons nos propos liminaires, même si nous nous écartons de l'ordre du jour, par la condamnation sans appel de la réforme Macron/Bornes sur le recul de l'âge de départ en retraite à 64 ans et le passage de 42 à 43 annuités de cotisation pour une retraite à taux plein.

Les Français ne s'y trompent pas. Ils rejettent massivement cette énième réforme du système de retraite qui fait supporter encore et toujours les efforts aux plus faibles.

Sans rentrer dans une bataille de chiffres, les mensonges de ce gouvernement ne passent pas ! Non le système n'est pas en déficit, c'est plutôt le contraire : excédentaire de 900 millions en 2021 et de 3,2 milliards en 2022 ! Le déficit annoncé (et rien n'est encore moins sur) serait de 12 milliards d'euros pour 2027, ce qui représente 3 % du total des 370 milliards d'euros de retraites versées en 1 an. Les aides publiques aux entreprises représentent un total de 200 milliards...

Le financement de ces 12 milliards représente 0,8 point de cotisation supplémentaire soit 14€ sur un smic actuel à partager entre employeurs et salariés. Vous avez dit insurmontable !!

Après bientôt 4 mois de mobilisation, la détermination populaire à gagner l'abrogation de la réforme des retraites est intacte. Avec 95% des salariés et la très grande majorité de la population opposés à la réforme, la bataille des idées est gagnée

C est pourquoi, la CGT Finances Publiques n'abdique pas et appelle l'ensemble des salariés, des retraités et des jeunes à se mobiliser le 6 juin prochain pour exiger le retrait de cette réforme.

Concernant l'exercice consistant à commenter le bilan de la formation professionnelle et les autres sujets à l'ordre du jour, nous formons le vœu que nos remarques et critiques soient mieux prise en compte que par le passé...

Nous pensons bien évidemment à la mise en place des formations dites rénovées, au mépris affiché face à l'opposition des organisations syndicales et des personnels, ou la formation théorique est amputée de plusieurs mois, où les cours sont dispensés et ingurgités au pas de charge sans aucun temps de reformulation et où le stage pratique devient probatoire...

A ce propos, notre sentiment est que la formation initiale qui avait été plutôt épargnée jusqu'en 2018 par le dogme de la réformite incessante revient sur le devant de la scène.

A peine les scolarités rénovées mises en place pour les catégories A et B, l'administration met à profit l'expérience de la formation en distanciel (loin d'être concluante) mise en place durant les périodes de confinement, pour injecter une dose d'autonomie des stagiaires dans les scolarités.

En effet, dès la rentrée d'octobre les contrôleurs stagiaires dont la scolarité est dense et d'une durée de 6 mois se sont vu imposer une journée de cours en autonomie.

Ce dispositif a été présenté aux organisations syndicales nationales représentatives des personnels au dernier moment alors que tout était ficelé... sans aucun espace de dialogue social.

Le principal motif invoqué pour imposer ce système était que la promo de contrôleurs stagiaires 2022/23 était trop volumineuse au vu des capacités d'accueil des établissements de Clermont, Lyon et Noisy... et nous apprenons lors d'une CAP de non titularisation que les cadres C entrant en formation initiale en mai se voient également imposer le du 4+1, tout comme les inspecteurs stagiaires de la promo à venir.

Aujourd'hui, sans avoir pris le temps d'expertiser et de faire un bilan de ce changement de paradigme en termes de pédagogie, il est imposé aux agents administratifs et aux inspecteurs stagiaires. De plus, des bruits courent sur une extension à 2 jours en autonomie ! Alors même que les premiers retours sur la formation dispensée aux contrôleurs stagiaires font état de difficultés en termes de dynamique de groupe et d'apprentissage...

De manière constante, les retours d'expériences des 2 dernières années mettent en exergue le rôle majeur d'une scolarité en présentielle. Même en faisant l'impasse sur les innombrables problèmes de connexion et d'ordre technique les stagiaires ont eu beaucoup de difficultés à assimiler et à maîtriser un enseignement décontextualisé. L'assimilation des cours en autonomie prend bien plus de temps que celui calibré pour les séances. Les acteurs de la formation initiale font état de l'absolue nécessité d'une interaction stagiaires/stagiaires et apprenants/sachants pour assimiler les connaissances.

Encore une fois, les chargés d'enseignements surchargés de travail du fait de la période COVID et de la mise en place de la formation renouvelée des contrôleurs stagiaires sont mis à contribution pour « encapsuler » les cours dans la précipitation et vous vous demandez encore pourquoi vous avez des difficultés en termes de recrutement !

**En conclusion, la CGT Finances Publiques** est opposée à une formation initiale comportant une part d'autonomie, qui pénalise les chargés d'enseignements comme les stagiaires.

Concernant les rentrées à venir, cette année encore, au vu de la volumétrie des lauréats des concours, nous insistons, dès à présent, sur l'importance de l'accompagnement tant en termes de logement que d'accueil des agents chargés de famille (crèches). Nous insistons également sur le recrutement de chargés d'enseignements en rapport avec le nombre croissant de stagiaires et la constitution d'un véritable vivier.

Nous tenons à nouveau à évoquer les difficultés auxquelles sont confrontés les lauréats de concours qui débentent leur carrière à la DGFIP par leur formation initiale....

A se demander si la DGFIP qui souvent manque d'attractivité et peine à recruter, ne fait pas tout pour faire fuir celles et ceux qui réussiraient les concours.

Alors même que les pouvoirs politiques en place multiplient les aides diverses envers les foyers les plus fragiles, la DGFIP recrute des agents qu'elle ne paie pas de suite, qui bénéficient d'une prise en charge au rabais de leurs frais de scolarité, qui forcément ne bénéficient pas immédiatement des aides liées à leur installation et pour lesquelles les directions locales ont parfois du mal à faire des avances de frais, bref, la DGFIP recrute mais n'est pas à la hauteur lorsqu'il s'agit de rémunérer des nouveaux collègues.

### **POUR LA CGT FINANCES PUBLIQUES, IL EST URGENT :**

- ☛ **De revoir l'accès aux aides sociales offertes aux stagiaires ;**
- ☛ **De revaloriser les indemnités de scolarité dont le barème est inchangé depuis 2006. Ces indemnités ne couvrent plus, depuis plusieurs années, les frais inhérents à la formation ;**
- ☛ **De préparer l'arrivée des lauréats externes à la DGFIP en traitant en amont leur dossier administratif et ainsi les rémunérer dès leur arrivée dans l'administration ;**
- ☛ **De traiter les reclassements des stagiaires le plus rapidement possible. A cet effet les services RH doivent être calibrés au plus près des besoins. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et entraîne des erreurs de plus en plus fréquentes ;**
- ☛ **D'accorder les frais de changement de résidence dès que le stagiaire est amené à rejoindre sa résidence d'affectation. Nous ne pouvons plus entendre que les agents doivent être titularisés avant de déposer leur demande. Dans les faits avec le délai de traitement des demandes on aboutit au mieux à un remboursement des frais engagés plus de 7 mois après leur déménagement pour les inspecteurs stagiaires et plus de 9 mois après pour les contrôleurs stagiaires.**

Nous ne pouvons terminer nos propos liminaires, de ce GT formation professionnelle sans évoquer la situation des effectifs 2023. Même si l'administration se félicite d'avoir appelé l'ensemble des listes complémentaires des concours A et B le constat est édifiant, 5557 postes sont vacants au tagerfip. Dans ce contexte, **la CGT Finances Publiques** exige l'appel de la totalité de la liste complémentaire du concours commun de catégorie C.

Le volume de recrutement est en total décalage avec les postes implantés au tagerfip.

Depuis plus de 20 ans, même si elle s'en défend, l'administration anticipe de manière récurrente les suppressions d'emplois à venir. Combien en supporterons-nous encore l'année prochaine ?

Dans les services, le constat est toujours le même les agents voient leur charge de travail augmenter au fil des ans.

A cela s'ajoute l'accumulation des réformes qui dégrade les conditions de travail des agents, désorganise toujours plus les services et remet en cause l'accomplissement de nos missions de service publique.

Enfin, la CGT Finances Publiques souhaite évoquer les conditions d'accès aux concours des agents en situation de handicap et le déroulé de la scolarité des femmes enceintes.

Concernant les premiers, nous avons lors du précédent groupe de travail, dénoncé une situation ubuesque concernant l'attribution des 1/3 temps accordés pour passer les épreuves des concours.

Ces collègues (pour certains recrutés contractuels en situation de handicap, dont le poste est souvent aménagé pour tenir compte de leur situation personnelle) se voient obliger pour chaque 1/3 temps demandé pour passer un concours, de devoir payer une visite médicale devant un médecin agréé par l'administration, alors que cette formalité pourrait être délivrée par le médecin de prévention. Qu'en est il de ce dossier ?

A propos de la situation des femmes enceintes en formation initiale, nous sommes trop souvent confrontés à des situations de stagiaires, dont la scolarité est interrompue par un congé maternité, devant refaire un cycle de formation. Cet état de fait est pénalisant et discriminant pour les femmes. Une solution doit être trouvée en termes d'égalité femme/homme.

**Pour la CGT Finances Publiques**, l'ENfP doit se mettre en capacité de leur permettre de reprendre leur scolarité là où elle s'était arrêtée.